

## Formation

# Les clés d'une transmission réussie

La transmission d'une exploitation agricole est un processus long et complexe, qui mobilise simultanément des dimensions humaines, patrimoniales, juridiques et fiscales. En région Centre-Val de Loire, ce phénomène est particulièrement marqué : la pyramide des âges des exploitants agricoles révèle une forte proportion de cédants potentiels, toutes filières confondues, grandes cultures, élevage, viticulture, maraîchage, arboriculture.

**Chaque cessation d'activité est UNIQUE.**

L'objectif est de permettre aux exploitants agricoles de préparer la transmission de leurs exploitations en abordant les diverses facettes que revêt ce projet, tant au niveau professionnel que personnel. Les exploitants et/ou futurs retraités doivent **ANTICIPER** encore davantage pour réussir leur cessation en optimisant leurs activités jusqu'à la liquidation de leur retraite et/ou de leurs actifs..



**À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :**

- Comprendre les mécanismes du départ à la retraite et de la pension agricole
- Identifier les options juridiques disponibles pour transmettre leur exploitation ou leurs terres
- Appréhender les conséquences fiscales de la cession et optimiser leur situation
- Engager sereinement les démarches de transmission avec leurs conseils (notaire, expert-comptable, chambre d'agriculture)
- Disposer d'une feuille de route personnalisée pour organiser leur transmission

Crédit photo : Pixabay images et photos libres de droit



Agriculteurs et agricultrices de la région Centre-Val de Loire qui envisagent, à plus ou moins brève échéance, de transmettre leur exploitation.



Aucun prérequis de niveau spécifique n'est exigé. Formation ouverte à tout exploitant agricole ou co-exploitant, quelle que soit la taille ou la forme juridique de l'exploitation.



7h de formation sur une journée



Groupe de 8 à 12 participants par session



Date : 12 juin 2026



9h30 à 13h et de 14h à 17h30  
(Accueil dès 9h15)



Maison des Agriculteurs  
9 bis rue Augustin Fresnel - 37173 CHAMBRAY  
LÈS TOURS - Salle Maurice LAME



280 € TTC / stagiaire  
(Voir les modalités)

**Inscription avant le 04 juin 2026**

- Pour les ressortissants VIVEA : valider votre consentement en cliquant sur le lien que vous recevrez par mail de VIVEA.
- Pour les ressortissants OCAPAT : charge à l'entreprise de faire la demande de prise en charge en amont de la formation.

**INSCRIVEZ-VOUS ICI**

[https://app.digiforma.com/guest/2913731530/training\\_sessions/2901517/register](https://app.digiforma.com/guest/2913731530/training_sessions/2901517/register)

## Méthodes pédagogiques

- Temps d'échanges
- Questions-réponses
- Etude de cas concrets
- Cas pratiques
- Approche interactive, participative et active.

## Modalités d'évaluation

Evaluation des compétences :

- Positionnement
- Mises en situation
- Ateliers de simulation individuelle
- Evaluation des acquis

Evaluation de la satisfaction :

- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation
- Questionnaire de satisfaction à froid dans les 2 mois après la formation.

## Moyen de suivi

- Feuille d'émargements par ½ journée de présence
- Certificat de réalisation délivré à chaque participant.

## Outils pédagogiques

- Tableaux comparatifs
- Apports fiscaux & juridiques
- Fiches récapitulatives

## PRISE EN CHARGE

**Le coût de la formation est pris en charge par :**

**VIVEA**, sous réserve du paiement, à jour, de vos cotisations MSA pour les exploitants agricoles et de la validation du consentement VIVEA.

**OCAPIAT**, à hauteur de 50% des coûts, obligation de faire une demande de prise en charge préalable à la formation.

**FRAIS ANNEXES** (Repas, déplacement, hébergement) restent à votre charge.

## INTERVENANT-ES

Disposant de plusieurs années d'expérience dans l'enseignement de ce thème :

- **Alexandra YOUF**, Chargée d'étude Référent fonctionnel Service Retraite MSA BCL
- **Aymeric BARRE**, Juriste Conseil juridique, fiscal et social AS Val de Loire

Taux de satisfaction 2026 :  
**en cours**

# Contenu de la formation

## Aspects sociaux de la transmission

### Séquence 1 : L'âge du départ à la retraite

- La carrière
- Les conditions d'attribution de la retraite
- Les différents dispositifs

### Séquence 2 : Le calcul de la pension de retraite

- Le calcul de la retraite : Réforme NSA 25 Meilleures Années
- Les avantages complémentaires
- La demande de retraite et son attribution
- Le versement de la retraite

## Aspects juridiques de la cessation d'activité

### Séquence 1 : Les aspects sociaux de la cessation d'activité

### Séquence 2 : La transmission des baux ruraux

- Les fondamentaux du statut du fermage
- La transmission du bail rural
- Le bail cessible hors cadre familial
- La résiliation du bail en cas de départ à la retraite, ...

### Séquence 3 : La transmission des terres agricoles

- La vente de terres agricoles
- La donation de terres agricoles
- Le Groupement Foncier Agricole (GFA)
- La transmission via des parts de société (EARL, GAEC, SCEA), ...

## Aspects fiscaux de la transmission

### Séquence 1 : La plus-value professionnelle sur cession de parts sociales

- Nature de la plus-value professionnelle
- Les principaux dispositifs d'exonération
- La plus-value sur cession de parts d'une société à l'IS : régime des droits sociaux
- Calcul de la plus-value : prix de cession – valeur d'acquisition – travaux, ...

### Séquence 2 : La plus-value privée sur cession de parts sociales

- Définition de la plus-value privée mobilière
- Les abattements pour durée de détention (régime de droit commun et incitatif)
- L'abattement fixe pour départ à la retraite du dirigeant
- Le cas des sociétés transparentes fiscalement (GAEC, EARL à l'IR), ...

### Séquence 3 : La transmission d'exploitation familiale

- Les donations et leurs régimes fiscaux
- La transmission d'entreprise individuelle agricole (EIA)
- La plus-value agricole en cas de donation
- La cession à un descendant : avantages et limites, les autres dispositifs, ...

# Contact de la formation



Sophie LESAIN  
Responsable du Pôle Syndical  
FNSEA-Centre Val de Loire  
[sophie.lesaint@agricvl.fr](mailto:sophie.lesaint@agricvl.fr)  
Port. : 07 57 44 12 52



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

Contact JURIFOR : [formation@jurifor.fr](mailto:formation@jurifor.fr) ou 05 49 77 16 67



La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. N'hésitez pas à nous contacter au 05 49 77 16 67 ou par mail à [formation@jurifor.fr](mailto:formation@jurifor.fr) en nous indiquant vos besoins spécifiques.